

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Convocation en date du : 21/11/2022
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 15
Nbre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Huit Novembre à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire

Etaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. Michel GIRAUD-TELME, M. Julien HAUWILLER, M. Gérard REY, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. Bruno SARRAZIN.

Absent excusé :

Absents :

Absents représentés : Mme Martine GIRAUD-MOINE (représentée par M. Lionel GIRAUD-MOINE)
Mme Florence PRIMAULT (représentée par Mr Sébastien ROUIT)
Mme Fanny REBOUL (représentée par Mme Marie-Françoise GERVAIS)

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2022.103 : Travaux de Voirie et Réseaux divers sur la commune Secteur Christiana/Les Plautus/Les Marches, Avenant n°1 : autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa volonté de poursuivre les efforts sur la qualité de la voirie et des réseaux en matière de distribution d'eau potable, et d'assainissement.

Dans ce cadre, un marché de travaux a été conclu en date du 26 juin 2019, délibération 2019.113 avec la Société Edmond POLDER, pour un montant HT de 648 910.00 €.

Le marché se décompose comme suit :

Tranche	Montant HT
Tranche Ferme : AEP Merlette	71 850.00 €
Tranche Optionnelle 1 : Le Christiana	316 325.00 €
Tranche Optionnelle 2 : AEP et EU Les Plautus	181 610.00 €
Tranche Optionnelle 3 : Rue des Soleils	79 125.00 €
TOTAL	648 910.00 €

En cours de chantier des modifications ont dû être apporté, et suite au contrôle des quantités exécutées une modification du montant du marché est nécessaire par avenant 1.

Le montant de cet avenant n°1 est de 20 143.50 € HT, ce qui porterait le nouveau montant du marché à 669 053.50 € HT, réparti comme suit :

Tranche	Montant HT
Tranche Ferme : AEP Merlette	80 030.00 €
Tranche Optionnelle 1 : Le Christiana	312 367.50 €
Tranche Optionnelle 2 : AEP et EU Les Plautus	199 479.00 €
Tranche Optionnelle 3 : Rue des Soleils	77 177.00 €
TOTAL	669 053.50 €

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cet avenant n°1 et de l'autoriser à signer ledit avenant correspondant.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE
DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Accepte** l'avenant n°1 au marché Travaux de Voirie et Réseaux divers secteur Christiana/Les Plautus/Les Marches dont le titulaire est l'entreprise Edmond POLDER,
- **Précise** que le montant de l'avenant s'élève à 20 143.50 € HT, ce qui porte le montant du marché à 669 053.50 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

Maire,
Patrick RICOU

